ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 64520

Texte de la question

M. Christian Estrosi * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des enseignants PEGC. En effet, ces enseignants, qui ne disposent toujours pas des mêmes perspectives de carrière que les professeurs certifiés, souhaiteraient un accès effectif à l'indice terminal des certifiés (782) par une augmentation des contingents hors classe et classe exceptionnelle, ainsi que la mise en extinction de la classe normale PEGC. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 404 emplois de promotion pour les PEGC (303 emplois de hors classe et 101 emplois de classe exceptionnelle) et 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Il est est envisagé de poursuivre ce mouvement d'augmentation des possibilités de promotion des PEGC et des CE d'EPS dans le cadre d'un plan de trois ans applicable à partir du budget 2003, qui sera prochainement discuté avec les organisations syndicales. Par ailleurs, un projet est actuellement en cours afin de modifier le décret n° 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège et le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive pour permettre, par la réduction de la durée des deux derniers échelons de la classe exceptionnelle des corps des PEGC et des CE d'EPS, l'accélération de l'accès au dernier échelon de la classe exceptionnelle.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64520
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4191
Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6196